## **GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS**

**DJSC** 

**Date**: 21 mai 2013

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.010

Auteur-e-s: Commission "Loi sur le sport"

Titre: Projet de loi sur le sport (LSport)

## Annexe (article 32), article 4, lettre b, alinéas 2 et 3

<sup>2</sup>Les commissions sont composées de représentants des secteurs privé et public des domaines concernés et sont dotées de la personnalité juridique. (<u>suite du paragraphe supprimée</u>).

<sup>3</sup>Le Conseil d'Etat, sur proposition du département compétent, nomme les membres des commissions et arrête, *si nécessaire*, leurs modalités de fonctionnement.

## Signataire-s

HOSTETTLER Christian	
(président de la commission)	